

Paris, le 10/05/2022

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

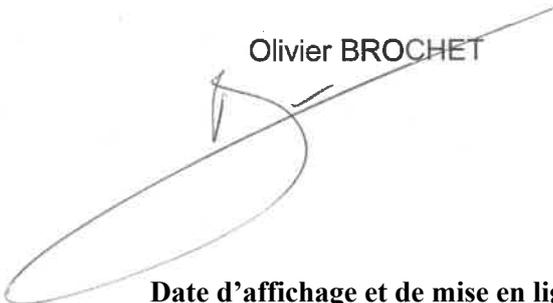
*Vu le contrat de recrutement de Madame Chantal LEVY en qualité de chef d'établissement du Lycée international Alexandre Dumas à compter du 01/09/2019,*

**Décide :**

**Article 1er :** Madame Chantal LEVY est autorisée à signer le marché ménage et entretien espaces verts (lots 1 et 2) avec la SARL PRO CLEAN ALGERIE représentée par Monsieur Hacène REKOUICHE pour un montant de 199 274,42 euros (32 245 051,61 DZD au taux de chancellerie 0,00618) pour une durée de 12 mois supplémentaires à compter du 01/08/2022.

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET



**Date d'affichage et de mise en ligne : le 12/05/2022**